

Présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Nadine Serpolet, Mrs Jérôme Fauconnier, Gilbert Corréard, Frédéric Troy, Alain Rougale, Michel Lambert, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Bernard Fillit, Samuel Martin, Christophe Drure, Eric Bernard, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Gérard Martin Dhermont, Robert Terrier, Frédéric Aubert, Pierre Suzzarini, Daniel Ardouin, Michel Court, Jean-luc Granier, Georges Repellin, Pierre Gimel, Henri Benoist, Alain Pelloux, Bertrand Riondet, Jean-Yves Capron, Daniel Niot.

Pouvoir : Thierry Schoebel à Guillaume Gontard

Excusés : Isabelle André, Annie Rovéda, Thierry Schoebel, Gérard Baup et Régis Gauthier.

Michel Court est désigné secrétaire de séance.

Le Président demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations. La première, purement comptable, concerne une Décision Modificative pour le budget chaufferie bois et la deuxième, à la demande de Michel Lambert, est relative au Plan pastoral du Trièves.

☞ **Adopté à l'unanimité**

1- Approbation du compte rendu du conseil du 26 novembre 2012

☞ **2 abstentions**

Arrivée de Marc Dutaut

2- Commission Intercommunale des Impôts Directs : liste de présentation de la Communauté de Communes du Trièves

Chaque commune a désigné des titulaires et des suppléants. Il convient de valider les propositions et de procéder, avant le 1^{er} janvier 2013 à la constitution de cette commission. La liste des 20 titulaires et des 20 suppléants va être soumise au Directeur Départemental des Finances Publique de l'Isère qui désignera 10 titulaires et 10 suppléants en vue de constituer la CIID.

Vote : Commission Intercommunale des Impôts Directs : liste de présentation de la Communauté de Communes du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Délégations de fonctions à des délégués communautaires : retrait des délibérations et nouveaux taux d'indemnités

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 31 janvier 2012 fixant le montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des conseillers communautaires délégués,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 23 avril 2012 relative à l'élection de deux conseillers communautaires au sein du bureau délégués au Tourisme et aux Travaux ;

Vu le courrier de la Préfecture de l'Isère en date du 27 novembre 2012 rappelant que l'octroi d'indemnité de fonction à des conseillers communautaires délégués n'est pas prévue par la loi,

Considérant la nécessité de procéder au retrait de la délibération du 31 janvier 2012,

Le Président propose :

- le retrait de la délibération du 31 janvier 2012 instituant la possibilité de verser des indemnités de fonctions à des conseillers communautaires délégués,
- **de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2013**, et conformément à l'article R.5214-1 du code général des collectivités territoriales le montant des indemnités du Président et des Vice-Président de la façon suivante :
 - o Président : 40% de l'indice brut 1015 (taux maximal : 41,25%)
 - o Vice-Président (e) : 15% de l'indice brut 1015 (taux maximal : 16,50%)

Vote : Délégations de fonctions à des délégués communautaires : retrait des délibérations et nouveaux taux d'indemnités

☞ 2 abstentions

4- Budget Principal : DM n°4

Il est proposé de modifier le Budget Principal 2012 afin d'ajuster les crédits nécessaires au paiement des intérêts.

Vote : Budget Principal : DM n°4

☞ Adopté à l'unanimité

5- Budget Ecoles : DM n°4

Il est proposé de modifier le budget Ecoles 2012 afin d'ajuster les crédits nécessaires au paiement du remboursement du capital.

Vote : Budget Ecoles : DM n°4

☞ Adopté à l'unanimité

6- Budget Chaufferie Bois : DM n°4

Il est proposé de modifier le budget Chaufferie Bois 2012 afin d'inscrire les crédits nécessaires à la gestion des Intérêts (chapitre 66) et au paiement des honoraires du contrôle de l'exploitation technique et financière du réseau de chaleur (6226).

Jérôme Fauconnier précise que les 2 chaufferies bois ont une DSP (Délégation de Service Public) et une présentation du bilan sera effectuée prochainement.

Guillaume Gontard s'interroge sur la durée d'une DSP.

La DSP de la chaufferie bois de Monestier de Clermont est d'une durée de 20 ans et 12 ans sur Mens indique Jérôme Fauconnier.

Vote : Budget Chaufferie Bois : DM n°4

☞ Adopté à l'unanimité

6- Tourisme : remboursement des charges supportées par les associations

Alain Rougale explique que depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté de Communes du Trièves exerce la compétence « promotion et soutien touristique du territoire et des équipements de loisirs ». A ce titre, les missions auparavant assurées par les offices de tourisme doivent désormais l'être par la CdCT. Il convient donc d'approuver l'annexe aux conventions précisant la répartition des compétences et des charges pour chacune des parties, et d'approuver le remboursement aux associations des frais engagés depuis le 1^{er} janvier 2012.

Vote : Tourisme : remboursement des charges supportées par les associations

☞ Adopté à l'unanimité

7- Harmonisation des tarifs d'adhésion au réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Trièves

Dans le cadre de la fusion et de l'harmonisation des tarifs, Jean-Paul Mauberret propose de voter des nouveaux tarifs qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Il rappelle, pour comparaison, les tarifs pratiqués auparavant.

Vote : harmonisation des tarifs d'adhésion au réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Trièves

☞ Adopté à l'unanimité

8- Convention relative à la création d'une médiathèque tête de réseau et au fonctionnement d'un réseau intercommunal de bibliothèques

Jean-Paul Mauberret indique qu'il s'agit d'une convention qui prend acte de la fusion et des deux médiathèques tête de réseau. Cette convention, d'une durée de 4 ans, a été approuvée par le Conseil Général de l'Isère et stipule les engagements du département et de la communauté de communes.

Il est proposé de valider cette convention.

Vote : convention relative à la création d'une médiathèque tête de réseau et au fonctionnement d'un réseau intercommunal de bibliothèques

☞ Adopté à l'unanimité

9- Demande de subvention pour l'organisation des états généraux de la culture et du patrimoine en Trièves 2013 à la Région Rhône-Alpes dans le cadre du soutien aux initiatives de démocratie participative et au Conseil Général de l'Isère dans le cadre du soutien aux actions culturelles de proximité

Jean Paul Mauberret rappelle le projet des Etats Généraux de la culture en 2013. Cette manifestation se déroulera sur une journée au printemps prochain et réunira à la fois les habitants et les acteurs culturels afin d'écrire ensemble le projet culturel du territoire. Dans ce cadre, Il propose de solliciter une aide de la Région et du Conseil Général de l'Isère.

Samuel Martin s'interroge sur le calendrier de cette manifestation très proche du renouvellement du conseil de communauté. Est-ce judicieux de définir une politique culturelle juste avant le renouvellement des mandats ?

Guillaume Gontard, qui a assisté aux réunions de la « commission culture », souligne le réel intérêt de cette journée et en particulier d'associer les acteurs de la culture à ce travail. Les prochains élus pourront s'appuyer sur ce travail.

Il précise que cette idée va être reprise sur d'autres territoires dans le cadre du CDDRA pour élaborer un projet culturel de territoire.

Michel Lambert souligne l'importance d'associer les partenaires (Région, CGI, CDDRA....) et les associations dans la définition de la politique culturelle du territoire. C'est aussi une forme de reconnaissance du travail des associations.

Jean-Paul Mauberret confirme que les partenaires sont associés à ce travail, et notamment sur l'assistance technique aux associations. Cette journée sera plus longuement évoquée lors d'un prochain conseil. Aujourd'hui, il s'agit simplement de demander des subventions.

Nadine Serpolet réfute le fait d'un statu quo en vue des prochaines élections. Les élus actuels ont encore une année pour travailler.

Frédérique Puissat souligne que des arbitrages financiers seront nécessaires entre la concertation avec les associations et l'aide financière directe. Elle privilégiera ce dernier choix. Jean Paul Mauberret prend note de ce choix.

Jean-Pierre Sarret s'inquiète d'un éventuel refus de subventions de la Région ou du Conseil Général. Jean Paul Mauberret rappelle que le CGI est partenaire de cette manifestation et propose d'en débattre à nouveau dans le cadre du vote du budget.

Vote : demande de subvention pour l'organisation des états généraux de la culture et du patrimoine en Trièves 2013 à la Région Rhône-Alpes dans le cadre du soutien aux initiatives de démocratie participative et au Conseil Général de l'Isère dans le cadre du soutien aux actions culturelles de proximité

☛ **Adopté à l'unanimité**

10- Vote du tarif de la redevance des Ordures Ménagères 2013 et approbation du règlement intérieur et de la grille de répartition

Alain Hermil Boudin explique les objectifs du règlement afin de garantir un service de qualité.

Michel Lambert demande que le règlement soit envoyé à chaque redevable et qu'une communication soit faite auprès des habitants.

En ce qui concerne les exonérations quand le logement est fermé, Michel Lambert souligne qu'il est parfois difficile de vérifier que le logement est réellement inoccupé ; le moyen de contrôle efficace est de savoir qui paie la Taxe d'Habitation.

Christophe Drure et Gérard Martin Dhermont rappellent que la communauté de communes envoie le rôle chaque début d'année aux communes et c'est donc à chaque maire qu'il appartient de valider ou non l'occupation d'un logement. D'autant plus, comme le souligne Gérard Martin Dhermont, qu'au sein de petites communes, les maires savent si les maisons sont habitées ou pas.

Alain Hermil Boudin rappelle qu'il convient d'être vigilant car le manque à gagner sur les redevances se reportera sur l'ensemble des redevables.

Christophe Drure rappelle la responsabilité du Maire sur la vérification du rôle et considère que le règlement permet à la fois de limiter les abus et de protéger la collectivité contre ceux-ci.

Robert Terrier et Gérard Martin Dhermont ne sont pas d'accord avec l'annexe 1 où il est précisé que le camion de collecte ne peut pas emprunter les voiries d'une largeur inférieure à 3,50 m à sens unique. Cela pose le problème des petits hameaux où le service risque de se dégrader.

Un hameau à Sinard est concerné depuis 2 ans et d'autres hameaux sont susceptibles d'être concernés sur l'ensemble du territoire,

Alain Hermil Boudin rappelle le nécessaire respect de la réglementation et propose de travailler sur des points de regroupement afin de maintenir un service de qualité.

En ce qui concerne l'annexe 3 relative à la grille de répartition, Frédéric Aubert remarque qu'un gîte va désormais payer plus et qu'il va falloir communiquer et l'expliquer.

Michel Lambert relève l'augmentation sensible sur le canton de Clelles alors que le service « porte à porte » diminue.

Frédéric Troy évoque l'accès aux déchetteries et l'augmentation du nombre de bacs « papiers ».

Christophe Drure rappelle le coût élevé de la part déchetterie sur le total de la redevance (17 euros). Il demande également quand aura lieu le débat sur la redevance incitative et rappelle que l'étude Indiggo a coûté 30 000€.

Samuel Martin confirme que ce débat aura lieu.

Guillaume Gontard insiste sur l'important travail de pédagogie à l'échelle de la communauté de communes du Trièves ; il convient d'expliquer et communiquer. Ce travail d'harmonisation nécessite des explications.

D'autre part, il est nécessaire de garder le même niveau de service sur Clelles donc il convient de reporter le travail sur les points de regroupement.

Samuel Martin redit que le canton de Clelles bénéficie aussi désormais de bac de tri papier.

Il est proposé de fixer le prix de la redevance à 148 euros pour l'année 2013.

Avant de passer au vote, Samuel Martin rappelle que l'excédent a été utilisé pour parvenir à ce tarif et que cela ne peut être fait qu'une fois ! Il appelle à nouveau les maires à la vigilance sur le rôle.

Vote : Approbation de la grille de répartition et du règlement intérieur

☛ Pour 36 Contre 2

Vote : tarif 2013 de la redevance des Ordures Ménagères

☛ Adopté à l'unanimité

11- Attribution des lots marchés des déchetteries de Mens et de Clelles

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues par la CAO.

Vote : Attribution des lots marchés des déchetteries de Mens et de Clelles

☛ Adopté à l'unanimité

12- Attribution des lots marchés de traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Trièves sur les secteurs de Clelles et de Mens

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la CAO.

Guillaume Gontard évoque l'association « recycler » qui anime une petite recyclerie sur Mens. Il lui semble important que la communauté de communes apporte son soutien à ce type d'activité qui est un bon moyen pour réduire les déchets. C'est une vraie chance pour un territoire d'avoir ce type d'association.

Alain Hermil Boudin répond que la collectivité est effectivement intéressée. Il a d'ailleurs visité une recyclerie et a rencontré des élus afin de s'informer.

Jean-Louis Poite déplore que rien ne soit fait autour des bacs de tri sélectif ; de nombreux déchets sont déposés autour de ceux-ci. Quelle solution ?

Samuel Martin rappelle que c'est du ressort de la police de salubrité du Maire. Le nettoyage doit être effectué par les communes. Il est impossible d'avoir un agent intercommunal qui surveille les bacs des 28 communes. Un courrier sera adressé à chaque maire insistant sur ce point.

Vote : attribution des lots marchés de traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes sur les secteurs de Clelles et de Mens

☛ Adopté à l'unanimité

13- Mise en place du TIPI pour le règlement des factures de la cantine scolaire

Il s'agit de mettre en place, à partir du 1^{er} janvier 2013, ce mode de paiement par Internet afin de faciliter le règlement des factures de la cantine scolaire.

Vote : Mise en place du TIPI pour le règlement des factures de la cantine scolaire

☛ Adopté à l'unanimité

14- Convention avec le collège du Trièves à Mens et la Communauté de Communes du Trièves pour la fourniture des repas aux écoles

Le service juridique du Conseil Général de l'Isère a souhaité apporter des modifications à la convention déjà approuvée. il convient d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention.

Vote : Convention avec le collège du Trièves à Mens et la Communauté de Communes du Trièves pour la fourniture des repas aux écoles

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Convention avec le collège Marcel Cuynat de Monestier de Clermont et la Communauté de Communes du Trièves pour la fourniture des repas aux écoles

Le service juridique du Conseil Général de l'Isère a souhaité apporter des modifications à la convention déjà approuvée. il convient d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention.

Vote : Convention avec le collège Marcel Cuynat de Monestier de Clermont et la Communauté de Communes du Trièves pour la fourniture des repas aux écoles

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Versements dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse Trièves 2011

Le contrat « Enfance Jeunesse Trièves 2010-2013 » signé par les 3 Communautés de Communes avec la Caisse des Allocations Familiales finance l'ensemble des actions « Enfance Jeunesse » sur le territoire. Certaines associations et certaines collectivités ont été intégrées au contrat pour leurs missions de périscolaire et péri restauration.

Vu le versement du volet jeunesse pour l'année 2011 effectué par la CAF,
Il convient désormais de répartir les sommes définitives selon les projets éligibles à ce contrat.

Vote : Versements dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse Trièves 2011

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Signature d'un avenant dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse Trièves 2010/2013

Cet avenant, sans incidence sur le budget, concerne plus précisément la commune de Saint Martin de la Cluze. En effet, cette dernière ouvre un accueil périscolaire le matin et la signature de cet avenant lui permettra de bénéficier d'un financement de la CAF.

Vote : signature d'un avenant dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse Trièves 2010/2013

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Avenant à la convention d'objectifs du plan pastoral avec la Région Rhône-Alpes

Le projet se poursuit jusqu'en 2014. Or les crédits Investissement pour travaux sont insuffisants ce qui nécessite la signature d'un avenant pour que la Région autorise la collectivité à réajuster les lignes budgétaires.

☞ **Adopté à l'unanimité**

18 - Questions diverses

▣ Informations diverses :

Il est demandé l'affichage de l'annexe 2 relative aux horaires d'ouverture des déchetteries dans toutes les mairies.

Vie scolaire : Gérard Martin Dhermont demande ce qu'il en est de la semaine de 4 jours à l'école ?

Selon Solange Saulnier, les collectivités qui organiseraient la semaine de 4 jours dès 2013 pourraient bénéficier de financements qui n'existeraient plus en 2014.

Guillaume Gontard dit qu'il faut se renseigner, surtout s'il y a des implications financières.

Samuel Martin se dit inquiet car des charges importantes se répercuteront sur les collectivités locales.

Journal intercommunal : le 1^{er} numéro est en cours de distribution. Il renouvelle son souhait de constituer un comité de rédaction. Si une personne souhaite participer, il faut prendre contact avec la communauté de communes. Le 2^{ème} numéro est prévu en avril après le vote du budget.

Finances : Guillaume Gontard demande à quelle date aura lieu la prochaine commission « finances » ?

Samuel Martin informe le conseil qu'il a été convenu en bureau que chaque vice-président travaille avec ses services pour un retour des données vers le 15 janvier. Le prochain conseil communautaire est fixé au 28 janvier et sera consacré au DOB, et la commission « finances » se réunira le 11 février à 18h à Monestier de Clermont.

Les directives données aux services sont de se baser sur les éléments du CA 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15